



RATP : l'inquiétant boom des accidents de bus

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2014/01/10/01016-20140110ARTFIG00306-ratp-l-inquietant-boom-des-accidents-de-bus.php>



Les accidents de bus RATP sont responsables de 2 645 «voyageurs blessés» pour l'année 2012. *Crédits photo : JACQUES DEMARTHON/AFP*

L'entreprise, qui défend ses conducteurs, est visée par plusieurs plaintes pour blessures involontaires.

Le 13 novembre dernier, Marie-Paule, 67 ans, est renversée par le bus 86, à l'angle des rues Saint-Sulpice et Bonaparte. Les médecins doivent l'amputer de la jambe gauche. «Ce soir là, après avoir diné avec une amie, j'ai pris le 86 pour rentrer chez moi. Le conducteur roulait comme un fou, je suis descendue à Saint-Sulpice tellement j'avais peur. Je voulais prendre le bus suivant. Ensuite, c'est le black out total, raconte cette femme coquette, allongée sur son lit de l'hôpital européen Georges Pompidou. Quand je me suis réveillée, je me suis souvenue que je devais déjeuner avec une amie. Je me suis levée pour téléphoner et je suis tombée. C'est là qu'on m'a dit que j'avais été amputée et que j'étais ici depuis un mois». Marie-Paule décrit la douleur fantôme, celle qui atteint un membre qui n'existe plus, parle de la souffrance de devoir affronter son moignon et la cicatrisation qui la tord de douleur. Elle raconte comment le bus 86 a bouleversé sa vie: «Cet été, je courais sur la plage avec mes petites filles... Là, je ne veux pas qu'elles me voient. Aujourd'hui, tout ce que je veux, c'est remarquer». Quand la cicatrice sera bien refermée, elle partira pour plusieurs mois à l'Institut Robert Merle d'Aubigné de Valenton (Val-de-Marne), un centre de rééducation spécialisé où elle sera appareillée et apprendra à marcher avec une nouvelle jambe. Elle a porté plainte contre la RATP pour blessures involontaires car elle «espère une condamnation de l'entreprise».

Le nombre de voyageurs blessés en hausse

Chaque année, les accidents de bus RATP¹ sont responsables de plusieurs centaines de voyageurs blessés. En 2007, 926, en 2009, 728, en 2011, 585 et 2 645 pour l'année 2012 (chiffres provenant de Data Publica qui a mis en place un annuaire de données publiques).

Contactée par *Le Figaro* pour expliquer cette hausse importante, la RATP explique que «la différence du volume de voyageurs "blessés" entre 2011 et 2012 ressort d'une évolution du mode de comptabilisation interne: à partir de 2012, ont été également recensés les voyageurs victimes de malaises et ceux blessés suite à incident/accident de la circulation (voyageur contusionné lors d'un freinage d'urgence par exemple, voyageur ayant déclaré une blessure lors d'accident corporel)».

Cycliste renversé: le bus prend la fuite

Thomas est coach sportif, c'est également un cycliste averti. Le 15 septembre dernier, vers 13h15, il circule à vélo dans un couloir partagé bus-vélo quand il est renversé par le bus 351. «Il m'a doublé, m'a frôlé à moins de 50 cm, s'est rabattu avant de me percuter», raconte Thomas. Le bus ne s'arrête pas et prend la fuite. Tombé sur l'épaule et sur la tête, le cycliste est transporté aux urgences de Saint-Antoine où il passe scanner, IRM. Les médecins lui donnent 4 jours d'ITT, puis un mois et enfin quatre. Aujourd'hui, il souffre de douleurs à l'épaule et de maux de tête violents nécessitant la consultation régulière de neurologues. «Quand on oublie son passe Navigo, on se fait allumer alors que là, il y a quand même eu délit de fuite! Aussi bien le commissariat où j'ai déposé plainte que le personnel de l'hôpital m'ont dit que ce type d'accident impliquant un bus de la RATP était fréquent». L'avocate Jehanne Collard qui défend les victimes d'accidents de la route va dans le même sens: «À mon niveau, je constate un accroissement vertigineux des accidents impliquant des bus de la RATP».

Des chauffeurs RATP condamnés plusieurs fois

Un accident avait marqué l'opinion en raison du pedigree du conducteur (*Le Figaro* du 19 septembre 2013). Le 19 juin dernier, un automobiliste de 63 ans avait trouvé la mort devant le cimetière d'Ivry-sur-Seine. Il roulait à 10 km/heure, quand il a été percuté par un bus de la ligne 323. Le chauffeur, employé de la RATP depuis 2007, totalisait 20 accidents en cinq ans dont une suspension de permis en 2008² pour conduite sous l'empire de l'alcool. En 2012, il avait été condamné pour vol aggravé à 24 mois de prison, dont 18 avec sursis. «Dans cette affaire, l'attitude de la RATP me fait vomir, explique Me Collard. Elle dit que l'automobiliste n'aurait pas dû doubler le bus alors que le conducteur envoyait un SMS! Elle défend son chauffeur alors qu'il avait déjà été condamné plusieurs fois. Cette entreprise n'assume pas ses responsabilités. La question se pose: où va-t-elle recruter ses conducteurs?». La famille de la victime vient de déposer une demande de constitution de partie civile. Autrement dit, l'affaire va être instruite par un juge d'instruction. Sollicité à plusieurs reprises par *Le Figaro*, l'avocat de la RATP n'a pas donné suite.